

Avis public

Dépôt du rôle 2022-2023-2024

AVIS PUBLIC est, par les présentes est donné, par la soussignée,

QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Valcourt, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2022-2023-2024**, a été déposé à mon bureau le **13 septembre 2021**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières.

Conformément à l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet, peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision, doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2022 (au plus tard le 30 avril 2022);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

L'O.M.R.É. de la M.R.C. du Val-Saint-François
3 rue Greenlay Sud, Bureau 101,
Windsor Qc J1S 2J1
Téléphone: 819.845.2016

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la M.R.C. du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Valcourt, ce 13 septembre 2021

M^e Lydia Laquerre, greffière
